



## CRIIRAD

Commission de Recherche  
et d'Information Indépendantes  
sur la Radioactivité

Tel. : 04 75 41 82 50

Fax : 04 75 81 26 48

E-mail : [contact@criirad.org](mailto:contact@criirad.org)

Internet : [www.criirad.org](http://www.criirad.org)

Monsieur Jacques CHIRAC  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Valence, le 15 mai 2006

Objet : *demande de création d'un poste permanent de professeur des universités  
au profit du Pr Yuri Bandazhevsky, ancien recteur de l'Institut de Médecine de Gomel*

**Monsieur le Président,**

**Connaissant l'attention que vous avez portée tout au long de ces années au sort du Professeur Yuri Bandazhevsky, nous nous permettons de solliciter aujourd'hui votre intervention afin que la France lui apporte une aide qui soit digne de ses travaux et des sacrifices qu'il a consentis depuis son arrestation, une aide qui soit digne aussi de notre pays, de sa réputation et de ses capacités.**

Ainsi que vous le savez, le Professeur Yuri Bandazhevsky, éminent anatomo-pathologiste, est un chercheur mondialement reconnu pour ses travaux concernant les effets sanitaires des incorporations chroniques de radionucléides. De 1990 à 1999, date de son arrestation, il était recteur de l'Institut de Médecine de Gomel, capitale de la région la plus contaminée du Bélarus. Sous sa direction, des études intensives ont été conduites sur les conséquences des contaminations consécutives à la catastrophe de Tchernobyl. C'est ainsi qu'ont pu être établies des corrélations entre la contamination en césium 137 des habitants des zones contaminées (des enfants en particulier) et leurs pathologies (en particulier cardiomyopathies, cataractes, malformations, etc.).

Ce programme de recherche était d'une importance majeure pour la santé publique, et pas seulement pour les populations victimes de Tchernobyl, mais à un niveau mondial. Il a été interrompu en juillet 1999, l'arrestation brutale du Pr Bandazhevsky mettant fin aux recherches conduites par l'Institut de Médecine de Gomel.

Afin de permettre la reprise de ces travaux essentiels, notre association, la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité, a décidé de répondre favorablement à la demande d'aide du professeur Bandazhevsky : c'est ainsi que s'est mis en place **le projet de création d'un laboratoire de recherches bio-médicales**, qui serait installé à Minsk, placé sous la direction de son épouse, le docteur Galina Bandazhevskaya, et co-géré par notre association, la CRIIRAD. Dans la perspective de collaborations scientifiques au plus haut niveau, des contacts très prometteurs ont été établis avec d'éminents chercheurs du Bélarus et de différents autres pays, européens notamment. Après sa libération en août 2005 et le paiement de son amende, la CRIIRAD a embauché le professeur Bandazhevsky comme chercheur du futur laboratoire, en totale conformité avec les législations de la République française et de la République du Bélarus.

Le 21 avril 2006, le Professeur Bandazhevsky a enfin pu se rendre en France. La municipalité de Clermont-Ferrand l'a accueilli comme *citoyen d'honneur*, titre qu'elle lui avait octroyé dès janvier 2003, et le Conseil Régional d'Auvergne lui a alloué une bourse lui permettant de bénéficier, s'il le souhaite, d'un statut de « *Professeur invité* » à l'Université d'Auvergne.

A notre connaissance, le professeur Bandazhevsky n'a pas encore fait connaître sa réponse à cette proposition. Cependant, en plein accord avec lui, nous tenons à vous alerter sur le caractère précaire de cette proposition. Le statut de « professeur invité » est en effet limité à une période d'un an.

**Seul le gouvernement est habilité à créer, entre autres par voie de décret, un poste permanent de « Professeur des Universités » qui garantirait au Pr Bandazhevsky la stabilité matérielle et psychologique dont il a besoin ainsi que la liberté de poursuivre ses travaux scientifiques et de mener à bien le projet qui lui tient le plus à coeur, l'installation d'un laboratoire de recherches bio-médicales dans son pays, le Bélarus.**

**Nous savons l'intérêt que vous portez aux problématiques de santé publique et nous plaçons donc beaucoup d'espoir dans votre décision. En demandant au gouvernement de lancer une procédure d'urgence afin de créer au plus vite ce poste de professeur des universités au profit du professeur Bandazhevsky, vous manifesteriez aux yeux de tous la volonté de la France de l'accueillir comme membre permanent de sa communauté scientifique.**

Cette décision ne pourrait qu'accroître le potentiel de recherche de notre pays et faciliter la diffusion et la discussion du résultat des recherches qui seront menées au sein du laboratoire de Minsk. Le professeur Bandazhevsky pourra en effet les exposer à ses collègues et étudiants, permettant ainsi la confrontation des idées et le développement d'un débat véritablement scientifique sur un sujet qui est d'une extrême importance pour la protection de tous.

**Restant dans l'attente de votre décision, que nous espérons favorable, et à votre disposition pour toute précision sur ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.**

**Pour la CRIIRAD,  
Le président, Roland DESBORDES**

Copie : Monsieur Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères.

*PS. Vous trouverez en annexe à ce courrier la liste des distinctions qui ont été décernées au professeur Youri Bandazhevsky.*

Annexe à la lettre adressée le 15 mai 2006  
par la CRIIRAD au président de la République :

## **Liste des honneurs et distinctions reçus par le Professeur Youri Bandazhevsky**

**Le Professeur Youri I. Bandazhevsky a obtenu les diplômes de docteur en médecine en 1989. Il est devenu professeur de médecine en 1991.**

**De 1990 à 1999, il a été recteur de l'Institut de Médecine de Gomel et titulaire de la chaire de pathologie de cet institut.**

Le Professeur Bandazhevsky est membre de plusieurs **Académies des sciences** :

- Académicien de l'Académie d'ingénierie de Biélorussie (en 1993) ;
- Membre actif de l'Académie des Sciences de New York (depuis 1996) ;
- Membre correspondant de l'Académie de Médecine de Biélorussie (en 1997) ;
- Membre honoraire de l'Académie de Médecine de Pologne (depuis 1997) ;
- Membre actif de l'Académie Internationale de Gérontologie (depuis 1998).

Les travaux de recherches du Professeur Bandazhevsky ont été récompensés par plusieurs **prix internationaux** :

- Prix Komsomol de Biélorussie en 1990 ;
- Médaille d'or Albert Schweizer en 1998 ;
- Étoile d'or Albert Schweizer en 1998 ;
- Prix international américain « Soleil, l'or aux insignes » en 1999 ;
- Médaille d'Hippocrate de l'IPPNW en 2000.

En 2004, l'Université de Méditerranée a décerné le titre de « *Docteur Honoris Causa* » au Professeur Bandazhevsky pour ses travaux.

En 2001, le Parlement Européen a donné au Professeur Bandazhevsky le « *Passeport pour la liberté de l'Union Européenne* » (Passport n°000025) ; la même année il a été reconnu comme prisonnier d'opinion par « *Amnesty international* ».

Le Professeur Bandazhevsky est aussi **Citoyen d'Honneur** de diverses collectivités territoriales. Lui ont notamment décerné ce titre :

- la ville de Clermont-Ferrand depuis 2003 ;
- la région Nord-Pas-de-Calais depuis 2003 ;
- la ville de Paris depuis 2003 ;
- la ville de Bailleul depuis 2003 ;
- la ville de Château-Chinon depuis 2003 ;
- la ville de Montmélian depuis 2003 ;
- la ville de Mouans-Sartoux depuis 2003 ;
- la ville de Marseille depuis 2003 ;
- la ville de Rezé depuis 2003 ;
- la ville d'Auxerre depuis 2003 ;
- la ville de Saint-Perreux depuis 2004 ;
- la ville d'Anor depuis 2004 ;
- la ville de Besançon depuis 2004 ;
- la ville de Saint-Denis depuis 2004 ;
- le Conseil Général des Bouches-du-Rhône depuis 2004 ;
- la ville de Siorac-en-Périgord depuis 2004.

**Le Professeur Bandazhevsky a également été soutenu par un grand nombre d'institutions scientifiques internationales et d'organisations parmi lesquelles :**

- The New York Academy of Sciences (<http://www.nyas.org/programs/human.asp>) ;
- France Libertés ([http://www.france-libertes.fr/article.php3?id\\_article=105](http://www.france-libertes.fr/article.php3?id_article=105)) ;
- The International Human Rights Network of Academies and Scholarly Societies (<http://www7.nationalacademies.org/humanrights/index.html>) ;
- The American Association for the Advancement of Science (<http://www.aaas.org/aboutaaas/>) ;
- The Chernobyl Children's Project International (<http://www.ccp-intl.org/mission.html>) ;
- The Committee of Concerned Scientists (<http://www.libertynet.org/ccs/more.htm>) ;
- The International PEN Writers in Prison (<http://www.englishpen.org/>) ;
- The Network for Education and Academic Rights (<http://www.nearinternational.org/about.php>) ;
- Le Comité de Défense des Hommes de Science - CODHOS (<http://www.academie-sciences.fr/comites/CODHOS.htm>) ;
- Amnesty International (<http://www.amnesty.org.uk/>) ;
- The American Physical Society (<http://www.aps.org/index.cfm>) ;
- The Cure (<http://www.thecure.com/default.asp>) ;
- Euroscience ([http://www.euroscience.org/WGROUPS/ETHIC\\_SCS/index.htm](http://www.euroscience.org/WGROUPS/ETHIC_SCS/index.htm)) ;
- The Jamestown Foundation (<http://www.jamestown.org/index.php>).